ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis.... $1.00 par année
Europe [illegible] 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente.........6

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à LE MANITOBA. Saint-Boniface, Manitoba, Canada.

LEGISLATURE MANITOBAINE

La réouverture de la Législature du Manitoba a eu lieu jeudi; avec le cérémonial ordinaire Un grand nombre de personnes distinguées y ont assisté. Peu après trois heures le lieutenant gouverneur, Sir Daniel H. McMillan, est arrivé avec son escorte militaire.

DISCOURS DU TRONE

Dans le discours du trône qui a été lu, il est question du couronnement, de la maladie du Roi Edouard, de la fin de la guerre du Sud-Afrique, de la prospérité de la province en 1902 et du développement de l'Ouest.

"Pendant l'année dernière, ajoute le lieutenant-gouverneur le gouvernement fédéral a payé à la province l'intérêt provenant de la vente des terrains des écoles. Grâce à ce revenu additionnel mon gouvernement pourra améliorer notre système d'instruction publique.

"C'est avec regret que j'annonce le refus du gouvernement fédéral rectifier sa législation rétroactive au sujet de la réduction à 5 p. c. de l'intérêt sur le prix d'achat impayé des terrains des écoles qui devait rapporter 6 pour cent, sans consulter la province. Mon gouvernement a présenté une réclamation pour la perte causée par cette réduction d'intérêt, et vous serez priés d'appuyer son action.

"Les comptes publics et le budget vous seront soumis prochainement, et vous constaterez que le budget a été préparé avec économie."

***

La législature s'est réunie lundi soir pour les affaires. L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par M. Armstrong, de Portage la Prairie et a été secondée par M. McInnis de Brandon.

M. Greenway, le chef de l'opposition a prononcé le discours ordinaire critiquant le gouvernement.

M. Roblin lui a répondu; c'est l'un des meilleurs discours qu'il ait encore prononcés.

La besogne ne commencera qu'aujourd'hui ou demain. Nous tiendrons nos lecteurs au courant, semaine par semaine.

CE N'EST QU'UN JEU

Chasser le rhume le plus compliqué, ce n'est qu'un jeu pour notre remède favori, le BAUME RHUMAL.

COMMUNICATIONS

M Ernest Bèasse, de Laurier, nous prie de reproduire l'article suivant, paru le 8 janvier, dans l'*Echo de Manitoba*; et aussi, d'y ajouter sa réponse, dont M. d'Hellencourt n'a voulu publier qu'une partie.

Monsieur le Rédacteur,

Par la lecture assidue de votre estimable journal et par le jugement que j'ai entendu porter sur vous par tous ceux qui ont eu l'honneur de vous approcher, je sais que si vous défendez avec une noble ardeur et un zèle infatigable, les intérêts du Canada, vous n'en êtes pas moins profondément dévoué à notre chère France, notre patrie bien aimée.

C'est pourquoi, sans hésitation, je viens vous faire connaître, sachant que cela vous intéressera, un petit incident dont les conséquences ne sont pas bien graves, heureusement, mais qui pourtant, fait une blessure de plus à notre amour pour notre patrie.

Le prêtre d'une paroisse voisine est venu dire la messe chez nous le dimanche 14 décembre; à cette messe assistaient des colons français et canadiens français. Comme cela arrive habituellement, ce prêtre interrompit la célébration de l'office divin pour adresser la parole aux fidèles agenouillés autour de lui.

C'est là une noble et utile coutume quand de la bouche autorisée et respectée du représentant de Dieu sur la terre, sortent des paroles de paix, des exhortations aux pratiques des vertus divines et sociales.

Malheureusement, ce ne sont pas de semblables paroles qui sortirent de la bouche du prédicateur ce jour là et il crut mieux faire en poussant une charge à fond de train contre la France.

Je ne vous reproduirais pas textuellement ce discours; le thème en est vieux, et vous le connaissez mieux que moi.

Les observations que vous faites au sujet de la France colonisatrice dans votre numéro du 19 décembre, vous pouvez les faire au sujet de la France à tout autre point de vue.

Le prêtre en question n'a rien dit de nouveau ni de personnel, et l'exemple vient de haut. Il est trop de gens mal informés ou mal disposés, qui croient de mode et de bon ton de manger du français. Après avoir parlé de l'abaissement de la France avec un acharnement qui nous a douloureusement impressionné, surtout venant de la part d'un canadien-français dont la France est le berceau de sa race, alors que la France a tant fait et fait tant encore pour la religion dont il est l'un des représentants, il termina son sermon en exprimant l'espoir, sans doute pour adoucir la plaie qu'il venait de faire au cœur de tous les français présents, qu'un jour viendra, où la France reprendra son rang parmi les nations.

Non, Monsieur le curé, la France n'a jamais perdu le rang qu'elle a toujours tenu parmi les nations et ne le perdra jamais. Ce ne sont ni vos dénonciations, ni celles de certaines feuilles étrangères, qui changeront rien aux destinées de la France.

Elle restera grande et respectée de tous ceux qui ont le culte du beau et du bon. Il ne faut pas juger un pays d'après les actes d'un ministre ou d'un gouvernement passagers qui peut mal interpréter les idées de la majorité qui l'a mis au pouvoir.

Le ministre disparait, le gouvernement tombe, le peuple reste pour réparer les fautes qu'a pu faire un serviteur indigne.

Certaines gens, ici, reprochent à beaucoup de français de ne pas pratiquer la religion. L'incident ci-dessus, qui malheureusement n'est pas un incident isolé, en donne la raison. Nous nous faisons la plus haute idée de la religion; dans l'Eglise nous ne voudrions entendre que des paroles de paix et de concorde. Si cela n'est pas possible, nous resterons chez nous, soucieux des intérêts de notre nouvelle patrie, mais restant français par le cœur; fiers de notre nom et de notre nationalité.

Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, les plus respectueuses salutations d'un de vos fidèles abonnés. G. G.

McCreary, 26 janvier, 1903.

Monsieur le Rédacteur,

Il a paru dans l'*Echo de Manitoba* du 8 janvier, sous la rubrique *Communication*, un pamphlet qui n'est qu'un tissu de mensonges, de calomnies et d'hypocrisie dirigés contre un prêtre et un haut personnage à la tête du diocèse.

Le pontife de ce ridicule et méchant écrit est connu, quoiqu'il ait su dissimuler son nom derrière deux tout petits G. G .... Ces petits G. G sont comme leur patron aussi peu français qu'ils veulent avoir l'air de l'être,...La preuve, la voici :—Des vrais Français, qui écrivent quelque chose pour défendre la mère patrie, soit dans son caractère, ou sa réputation, se font une véritable gloire de signer leur nom. Mais comme la substance du dit pamphlet n'est qu'hypocrisie, mensonge et calomnie, contre lesquels une population tout entière peut protester, l'auteur a compris qu'il faisait une *cochonnerie*, (passez-moi l'expression), et il n'a pas osé mettre son nom, ni l'endroit, ni le nom du prêtre et encore moins citer les paroles du prêtre, voulant réserver à cet écrit l'obscurité complète, et faire entrer et sortir ce ramassis par la plus petite porte qu'il a pu trouver...quel brave! L'auteur se croit malin assurément, mais je pense qu'il aura pu écrire après quelque fatigue. En étalant son faux patriotisme, il a écrit juste dans le même sens que le prêtre a parlé; jugez de la force intellectuelle et sentimentale de cet hercule sans lequel la France est à la veille de mourir...Son état l'aura sans doute empêché de s'apercevoir de sa cacaphonie. Il ne voit même pas que dans les paragraphes 9 10 et 11 de ses élucubrations, il dit exactement les mêmes choses que le prêtre a dites... peut-on se montrer plus inepte et plus imbécile?

Le mot Français signifie Loyauté et Franchise, et ceux qui trahissent la loyauté et la franchise n'ont aucun droit de se prévaloir du nom de Français: au contraire ils y insultent, car le vrai Français est loyal même envers ses adversaires. Il ne dénature pas à plaisir le sens, ni les paroles d'un prêtre pour lui jeter des sottises à la face.

Faire une hypocrite parade de sentiments français que l'on n'a pas à aucun titre, ne constitue pas un bien beau titre de noblesse. D'un autre côté vous attaquez Monseigneur d'une manière indirecte. Vous savez que vous mentez et n'avez pas le courage d'aller jusqu'au bout. Vous n'osez pas le nommer.

Tous les honnêtes et sincères Français de cette contrée, qui fréquentent l'Eglise, ont entendu toujours et sans exception Monseigneur Langevin prononcer avec un amour brulant des paroles ardentes de patriotisme français, faisant connaitre les grandeurs et la puissance de la France, ainsi que ses bontés; cherchant à la faire aimer et respecter par tout le monde; châtiant de main de maitre tous ceux qui portent atteinte à sa grandeur, à sa gloire et à sa générosité. A quel titre donc, et de quel droit, des goujats, qui ne mettent pas les pieds à l'Eglise, comme ils s'en vantent eux-mêmes, qui se refusent à subvenir aux nécessités du culte, se permettent-ils de chercher à répandre le bruit mensonger que Monseigneur et un prêtre les blessent par l'étalage de leurs insultes? Oui, je le répète, il n'y a que des goujats pour tenter un aussi sale besogne. Tournez le dos à la religion, aux prêtres, à l'Eglise si tout ce là ne vous plait pas, n'êtes-vous pas libres; mais au moins laissez-les tranquilles; ayez le courage de vos opinions, exprimez-les clairement. Ne descendez pas plus bas que vous êtes en invoquant le mensonge. Et si vous avez la prétention d'être respectés, quoique vous ne soyez pas respectables dans vos procédés, commencez par respecter ceux qui agissent ouvertement et loyalement.

Je viens par devoir de vrai et sincère Français, venger la France de la honte que quelques bas suppôts essaient de jeter sur elle en empruntant son nom bien aimé et respecté pour couvrir leurs sales mensonges contre le clergé et l'Eglise.

L'immonde bave, qu'ils projettent de leurs lèvres menteuses et hypocrites, ne peut ternir le socle d'or sur lequel repose l'Eglise de Jésus-Christ. Catholiques sincères, soyons calmes au milieu de la tourmente, le navire de l'Eglise ne court aucun risque; les cerveaux malades saturés de voltarianisme; pétris dans les écoles laïques et athées de nos jours ont beau se répéter la maxime du grand maître du mensonge, cet homme qui avait l'esprit Français et un cœur de boue: mentez... mentez...il en restera toujours quelque chose.

Ils sont impuissants ces hypocrites, ils ont beau dissimuler sous les plus belles caresses leurs mielleuses protestations d'attachement à l'Eglise, ils ne travaillent ainsi que pour chercher à rendre l'Eglise odieuse aux yeux des ignorants, en attaquant les prêtres qui sont les piliers de cette Eglise, qu'ils ont l'air de tant chérir à la mode du loup du petit chaperon rouge. Ce certain loup disait: je n'ai des grands yeux que pour mieux te voir et t'admirer, les grands bras que pour mieux t'embrasser, et il le croque.

Ces pygmées ont beau dissimuler sous leurs gants de velours leurs grossières griffes infernales affilées par les loges maçonniques, leur plan est éventé.

Il est bon qu'ils sachent, que tous les parrains du petit G. G., les rapporteurs mensongers, les Black Smiths de McCreary et de tout le Canada, ne sont pas capables de forger des chaines assez lourdes pour écraser les épaules des vrais catholiques et les rendre esclaves.

L'heure est prochaine où Marie, la reine de la France, viendra au nouveau Pierre en lui disant comme autre fois l'Ange à Pierre Ier: "tes chaines sont brisées, les portes de ta prison sont ouvertes et sors librement pour dire les grandes vérités au monde, confondre tous les menteurs, les imposteurs, tous les G. G. hypocrites, tous les forgerons de chaines, tous les empiffrés marqués de leur déchéance. Alors tout le monde pourra voir cette Eglise aussi glorieuse qu'immortelle traverser tous les écueils semés sur son chemin. Vous entendrez le ciel s'unir à la terre pour chanter gloire à Dieu.

Je viens établir les faits et retracer les paroles du prêtre, afin que tout honnête homme, à quelque croyance qu'il appartienne, que tous les catholiques sincères puissent juger de l'infamie imprimée dans les colonnes de l'*Echo de Manitoba*.

Nous nous plaisons tous à croire que M. d'Hellencourt eut refusé les colonnes de son journal, s'il eut connu la vérité.

Voici en substance du sermon la partie incriminée et accusée d'insulte à la France et aux Français:

Le Prêtre après s'être élevé contre le laisser aller de certains catholiques fréquentant sous des prétextes trop futils les meetings protestants, ce qui est un piège et un péril, en est arrivé directement à parler de la France, établissant parallèle entre le péril auquel ils s'exposent pour leur foi et celui que les Français de France courent aujourd'hui en ayant eu la faiblesse de laisser arriver au pouvoir les Francs-Maçons par leurs abstention au vote: par ce chemin on se met en péril. Voici ses paroles:

AVIS

Avis est par le présent que la compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à resp. limitée,) demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte modifiant l'acte constitutif de la dite compagnie, conférant à la dite compagnie, le pouvoir de rembourser le capital aux actionnaires, et d'appliquer le fonds de réserve établi par l'article 11 du dit acte aux fins y énoncées au moyen du repaiement du capital par des versements aux porteurs d'actions privilégiées pari passu, plutôt qu'au moyen du tirage au sort tel que le prescrit a autorise le dit article.

McCARTHY, OSLER,
HOSKIN et HARTCOURT
Home Life Building, Toronto,
Solliciteurs des requérants

Toronto, 3 décembre 1902. 5—13

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la Winnipeg Western Land corporation. Limited d'un acte définissant la méthode de s'assurer des profits de la compagnie et autorisant le remboursement du capital aux actionnaires.

McCARTHY, OSLER,
HOSKIN et HARCOURT
Home Life Building Toronto.
Procureurs des réquérants,

Daté à Toronto ce 3ème jour de décembre, 1902. 5—13

ON DEMANDE

On demande une institutrice diplômée pour l'école de St-Léon-Est.

L'école devra s'ouvrir le plus tôt possible.

Salaire $35.00 par mois. S'adresser à J. A. LACERTE, Sec. Trés. St Léon-Man.

"Quand la Franc-Maçonnerie a voulu s'introduire et eut conçu le dessein d'accaparer le pouvoir en France, elle a commencé par endormir doucement le bon peuple français. Laissez-nous faire, disait-elle, venez avec nous, nous allons vous créer une ère d'aisance et de prospérité. Le peuple s'y est laissé prendre et un esprit infernal a les rênes du gouvernement en main La France a à sa tête un gouvernement des démons qui ne sauraient que la conduire au diable. Mais une main protectrice veille sur la France, et si ses enfants sont pris le moment menacés d'un grand

(Suite à la 4ième page)

No. 14

MOQUERIES

Oyez! Oyez, les feintes lamentations du pitre qui pérore au soi-disant *Echo de Manitoba*! Il fait semblant de s'apitoyer sur les déclarations de M. Roblin, rejetant sur M. Laurier, la responsabilité de la situation scolaire et le soin de réparer le mal que ses propres amis et lui-même ont fait à la minorité catholique du Manitoba. On dirait un Saint-Benoiton, tout effaré d'un propos licencieux que jamais son cœur n'aurait conçu, que jamais ses oreilles n'auraient entendu!

Mais il a beau se grimer, on l'aperçoit tel qu'il est en réalité!

Quel tressaillement de joie l'on voit en effet courir à la surface de cette mine pleurnicheuse!

"La question des écoles, se dit-il au fond, je m'en moque; "je m'en suis toujours moqué! "je m'en moquais quand mon "chef M. Greenway abattait "d'un revers de sa lourde main "les institutions chères au peu- "ple catholique de ce pays; je "m'en moquais quand mon au- "tre chef M. Laurier—un grand "chef, celui-ci—refusait de prê- "ter son concours à la mesure "de justice que l'épiscopat ca- "nadien envisageait comme un "moyen de salut; je m'en mo- "quais quand le même M. Lau- "rier signait ce pseudo-règle- "ment qui a été depuis comme "une corde passée autour du "cou de la victime; je m'en mo- "quais quand M. Laurier décla- "rait au sein du parlement que "la question scolaire n'avait "plus rien à attendre de l'inter- "vention fédérale, devenue hors "de question; je m'en moquais "quand M. Greenway et M. "Cameron déclaraient que ja- "mais ils ne toucheraient à la "loi scolaire actuelle si le peu- "ple les ramenait au pouvoir; "je m'en moquais quand M. le "ministre du Revenu de l'Inté- "rieur s'écriait dans un moment "de sinistre éloquence que M. "Laurier avait heureusement "étouffé cette fameuse question "scolaire. Et la preuve, c'est que "jamais—mes lecteurs m'en "sont témoins—je n'ai protesté "de la plus légère façon contre "ces déclarations de mes chefs, "que je n'ai cessé d'appuyer "servilement. Oui, je m'en mo- "que comme de ma première "chemise, de votre question "scolaire et de vous tous—car, "vous savez, je ne suis des vôtres "qu'autant que cela fait mon af- "faire. Mais vous ne me connai- "triez pas si vous croyiez que je "vais négliger cet incident, qui "me permet de faire du capital "politique dans l'intérêt du par- "ti que je sers et de jeter de la "poudre aux yeux de ceux qui ne "se méfient pas".

Voilà bien comment peut se traduire le langage de l'*Echo*.

Comment, en effet, croire à la sincérité de ses sentiments quand on se rappelle son aplatissement devant la politique sectaire—politique constante—des chefs libéraux.

Si encore, tout en se réclamant de certaines idées politiques, il avait protesté contre des déclarations si radicalement hostiles à nos intérêts; si, au moins, il avait rectifié les erreurs dont certaines déclarations étaient entachées, on pourrait, en y mettant beaucoup de bonne volonté, croire à quelque chose ressemblant à des velléités de respect pour le droit et la justice. Mais rien, jamais rien de semblable. Comment veut-il que nous croyions aujourd'hui à ses airs scandalisés, nous qui l'avons vu prendre des airs si satisfaits en présence des déclarations brutales de M. Greenway, exprimant un jour le regret de ne pouvoir mettre de la police à la porte de nos écoles pour les surveiller et les punir à la moindre des infractions.

Certes, notre situation scolaire n'est pas ce que nous voudrions qu'elle fût. Nous l'avons dit souvent, et nous n'avons cessé de faire valoir nos justes réclamations et de maintenir haut et ferme notre drapeau envers et contre tous. C'est pour l'avoir fait que nous avons encouru vos inimitiés. Cela étant, vous avez belle grâce maintenant de vous présenter comme le champion d'une cause que vous, vos chefs et leurs organes avez compromise au point que beaucoup aujourd'hui doute de la possibilité de la remettre sur pied.

En effet, non seulement ce sont les vôtres qui ont fait le mal, mais ce sont les vôtres qui nous ont acculés à la situation précaire où nous sommes. Ils nous y ont réduits par leur hostilité constante à tous les moyens tentés pour ramener la paix et la justice parmi nous, par les compromissions dont ils se sont faits les agents, par la division qu'ils ont réussi à mettre parmi nous, par ce pseudo-règlement dont ils ont compliqué la question, par la confusion qu'ils ont répandue dans un grand nombre d'esprits d'ordinaire bien disposés, par leurs appétits politiques qu'il eut voulu soigner au moyen de cette question. Et tout le temps, vous battiez la grosse caisse en faveur de ces gens-là, vous leur faisiez la courte échelle, vous faisiez leur œuvre.

Tenez, voici une chance pour vous de vous racheter quelque peu!

Il y a sept ans déjà, M. Laurier, qui voulait alors monter au pouvoir et avait besoin des votes catholiques, promettait solennellement, dans Québec, de régler la question scolaire à la satisfaction de la minorité. Il définissait alors sa politique. Il devait d'abord tenter les moyens de conciliation et si ces moyens ne réussissaient, as, il devait employer dans toute leur rigueur les moyens coercitifs offerts par la constitution.

Il y a sept ans de cela, disons-nous. Or, la question n'est pas encore réglée. Et vous prétendez que le gouvernement de Manitoba vient de fermer à tout jamais la porte aux espoirs conçus par les catholiques.

Eh bien! puisque les moyens de conciliation que voulait tenter M. Laurier ont failli, c'est le temps pour lui de mettre en mouvement le bras fédéral et d'user des moyens fournis par la constitution. Tournez-vous de son côté et rappelez-lui ses promesses. Forcez-le de les tenir. Il y est d'autant plus obligé que ce sont ses amis qui ont fait le mal. C'est à lui surtout de réparer les bêtises des siens.

Sur ce, nous vous attendons!

La perte d'appétit et la débilité générale sont promptement surmontées quand on fait usage de quelques bouteilles d'huile de foie de morue de "The D. & L." fabriquée par The Davis & Lawrence Co., Ltd.

Dans le Monde Religieux

Les Quarantes Heures commenceront dimanche à la Cathédrale.

***

On a distribué dimanche à la Cathédrale, l'annuaire ecclésiastique de l'archidiocèse.

***

—M. le Grand Vicaire Dugas, est arrivé samedi dernier d'un voyage dans la province de Québec.

***

—Le Rév. Père J. Thibaudeau, Principal de l'Ecole de la Montagne de Tondre est en visite à Ste Marie Winnipeg, pour la semaine.

SONT TOUS D'ACCORD

Les vieillards, les adultes, les enfants—tous louangent les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

APICULTURE

La 3ème assemblée annuelle de la Manitoba Apiary Association (Société d'Apiculture) a eu lieu à Saint Charles le 8 février 1903 à la résidence de M. C. Geo Caron.

Après lecture des minutes, on a élu les officiers suivants: Président: M. Geo Caron, de Saint Charles; vice-président: Moïse Cormier de La Salle; secrétaire: M. Frank Ness, Saint Charles; Auditeurs: MM. X. Caron et L. Laflèche.

On a aussi passé des résolutions à l'effet de demander au gouvernement de l'aide pécuniaire et la nomination d'un inspecteur des ruches de la province. La nomination d'un inspecteur serait destinée à protéger le public contre certains apiculteurs qui frelatent leur miel, paraît-il.

BON A SAVOIR

On guérit un rhume même opiniâtre en prenant du BAUME RHUMAL. D'autres remèdes ont été employés dans les mêmes cas et ils n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Le BAUME RHUMAL soulage dès la première dose; il guérit toujours.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Les membres de l'Académie Française du collège de Saint-Boniface sont vraiment privilégiés! Il y a quinze jours, ils se réunissaient pour entendre le Rev. P. Drummond S.J. leur parler des quatre grands orateurs sacrés du XIX siècle. Dimanche dernier, à 5 heures du soir, ils se réunissaient de nouveau pour entendre M. Noël Bernier, avocat.

MM. J. Tremblay et J. W. Arsenault ouvrirent la séance par un duo de piano et de violon. Après la lecture et l'adoption du compte rendu de la séance précédente, M. J. W. Arsenault vice-président, déclama avec succès: "L'Immortalité de l'âme" de Lamartine. M. A. Beaupré, conseiller, à son tour déclama un extrait d'un des discours de Montalembert contre la fermeture des écoles catholiques en France en 1832. M. Beaupré s'acquitta très-bien de sa tâche. M. N. Bellavance succéda à M. Beaupré, et lut un "Essai" sur Bossuet panégyriste. Alors le R. P. Couture, Directeur de l'Académie, présenta à l'auditoire M. Noël Bernier, qui accédant volontiers à sa demande, avait eu l'insigne bienveillance de préparer une conférence pour les académiciens.

Après quelques mots d'introduction, M. Bernier entra en matière.

"La Liberté moderne," telle est le titre que M. le conférencier donna à son travail; liberté du travail, liberté d'association, liberté de la presse, liberté du culte.

Des théories nombreuses, plus nombreuses que jamais, gravitent autour de ce mot fascinateur: la liberté! Multiples sont les applications qu'on en veut faire, nous dit-il, mais nombreux est le nombre de ceux qui sont tombés dans les écueils en voulant appliquer ces différentes théories. De tous temps l'homme a cherché l'indépendance; aujourd'hui comme autrefois il la recherche avec avidité.

Le joug même le plus léger fatigue et blesse; on veut être libre, mais à force de rechercher cette liberté, on marche souvent sur les droits de ses semblables. Ici le conférencier nous transporta de l'autre côté des frontières, et nous fit voir des Rockfeller, des Vanderbilt, des Gould des Morgan, des Carnegie, des Hill, etc etc, tous grands capitalistes plusieurs fois millionnaires, qui pourtant ont commencé leur carrière péniblement. Maintenant qu'ils sont riches, ils veulent accaparer tout le commerce et tuer toute concurrence. La liberté qu'ils réclamaient autrefois pour la satisfaction de leurs ambitions juvéniles, ils la disputent maintenant à ceux qui à leur tour voudraient prendre pied sur le terrain des affaires.

Pratiquement c'est ce qu'ils font, mais en théorie bien différente est leur conduite; ils sont les premiers à se réclamer de la liberté et à mettre leurs entreprises à l'abri de ce drapeau de la liberté. Voilà le genre de liberté qui existe chez nos voisins. Non content de voir régner cette "espèce" de liberté chez eux, ils veulent encore porter leur système à l'étranger. P. Morgan, ce milliardaire de New-York, n'a-t-il pas essayé, il y a à peine un an, d'amalgamer les compagnies de navigation anglaises et américaines? De cette agglomération excessive du capital, naît la révolte de la main-d'œuvre, en d'autres termes les grèves, qui à leur tour, engendrent des désordres et des abus contre la justice et la liberté.

Un autre abus de la liberté ajouta le conférencier, abus qui devient une tyrannie, c'est la guerre honteuse que beaucoup de gouvernements modernes font à l'Eglise. L'Eglise, société parfaite dont la fin et la mission priment toutes les autres sociétés, a le droit de se gouverner elle-même et d'exiger l'obéissance des chefs temporels des nations en ce qui regarde l'intérêt des âmes. C'est, nous fit remarquer M. le Conférencier, ce que l'Italie moderne et Napoléon III n'ont pas voulu comprendre. "Les sociétés, disaient Léon XIII dans son encyclique "Immortale Dei" ne peuvent sans crime, se conduire comme si Dieu n'existait pas; les gouvernements doivent donc honorer le nom de Dieu, ne rien faire d'hostile à la religion, mais au contraire la défendre. La noblesse suprême de sa fin ne permet aucunement de la considérer comme inférieure à la société civile, ni comme soumise à celle-ci de quelque façon que ce soit." Aussi, nous dit M. Bernier, quand le gouvernement de Belgique conduit par Frère Orban, ou quand l'Allemagne conduite par Bismarck persécutaient les évêques à propos des lois scolaires, ces gouvernements péchaient contre la liberté. Que dire de la loi qui interdit aujourd'hui aux congrégations religieuses de France d'exister sans l'autorisation officielle? Cette loi est une des plus criminelles et des plus stupides atteintes portées aux libertés modernes, tant vantées par les impies, les athées et les francs-maçons. Cette loi, œuvre de ténèbres et d'aveuglement, comme l'appelle M. Bernier, est si infamante qu'elle arrachait, il n'y a pas deux mois, ce cri à M. Francis Charmes, membre du Parlement français et partisan de la laïcité de l'Etat: "La liberté d'enseignement se rattache par un lien intime à la liberté de conscience, qui depuis quelque temps n'a pas été moins menacée. La clôture de milliers d'écoles congréganistes, les violences plus grandes qui se préparent, ont déjà jeté, et jetteront encore un trouble de plus en plus profond dans ce pays de France qui a pourtant besoin de paix intérieure." Que penser de ce même gouvernement de France, qui traduisit devant le conseil d'état, soixante-quatorze évêques français, qui osaient élever la voix pour protester contre la loi injuste des associations? De telles actions sauraient elles arriver dans un pays où on prêche tant la liberté qu'en France. C'est aussi un attentat contre la liberté des citoyens; car les évêques, en dépit de ce qu'en disent les "grands esprits," sont des citoyens au moins à l'égal des autres, et l'Eglise doit avoir la liberté de faire ses représentations au tribunal qui s'apprête à frapper injustement ses membres, tout aussi bien qu'un père de famille a la liberté de défendre son enfant contre une main ennemie. C'est aussi, ajouta le conférencier, un abus contre la liberté des parents en matière d'enseignement, car le gouvernement en frappant les congrégations atteint par le fait même les enfants des parents catholiques qui ont le droit de donner à leurs enfants l'enseignement qu'ils ont eux-mêmes, reçu tout autant que les impies qui réclament le droit de donner aux leurs l'enseignement qu'ils préfèrent. Notre propre pays, fit remarquer le conférencier, n'est pas sans avoir porté atteinte à cette liberté. Nous aussi, catholiques du Manitoba nous avons souffert et nous souffrons encore la persécution. Ici le jeune avocat nous mit devant les yeux les pays qui possèdent la plus grande somme de libertés. Recherchez nous dit-il, les pays où les idées chrétiennes dominent, c'est là que vous trouverez la vraie liberté. Car les idées chrétiennes mettent la bienveillance dans les cœurs, rendent les gouvernants moins despotiques et les gouvernés plus dociles. La France sous Saint-Louis était un pays admirablement bien gouverné telle que l'est encore aujourd'hui la catholique Belgique. Après avoir traité brièvement de la liberté de la presse et celle du suffrage, le conférencier termina son intéressante et instructive étude par un mot de Léon XIII et de Maistre.

"Une constitution chrétienne, disait Léon XIII, assure aux princes une autorité qui a quelque chose de divin, aux peuples une obéissance digne. Elle fait régner la concorde elle assure un bon gouvernement aux nations et elle facilite aux individus l'acquisition du salut éternel aussi bien que la prospérité temporelle.

"La famille acquiert la stabilité. Les devoirs des époux, la dignité de la femme, l'autorité du mari, le bien des enfants se trouvent merveilleusement sauvegardés." Et de Maistre: "La liaison de la religion et de la souveraineté ne doit jamais être perdue vue. Toute nation soustraite à l'influence de la religion sera portée infailliblement vers la servitude et la révolte."

Après les applaudissements qui prouvèrent que le conférencier avait été apprécié et goûté, le R. P. Directeur se leva et remercia chaleureusement en termes choisis, le conférencier. Sur ce M. Roger Goulet, se rendant à la demande du R. P. Couture, fit un discours, très joli et très délicat, dans lequel il montra l'estime et l'attention qu'il portait aux Académiciens de son ancien "Alma Mater." Des salves d'applaudissements accueillirent les paroles de M. l'Inspecteur des écoles.

Le R. P. Col lough et le R. P. Georges Lebel, adressèrent aussi quelques mots de félicitations au conférencier, et des paroles d'encouragements aux académiciens.

On se sépara au son de la musique, après maints remerciements et maints serrements de mains.

Merci, M. le conférencier.

NORBERT BELLAVANCE,
Président de l'Académie Française du collège de Saint-Boniface.

Fatigue de L'esprit

LA FATIGUE DE L'ESPRIT AMENE LA MALADIE DES NERFS ET ABREGE LA VIE.

Le Dr Chase Nerve Food

EST LE MEILLEUR RESTAURATEUR DES NERFS

Dans cette ère de compétition extraordinaire les forces de l'hommes sont surchargées. Excès de travail, effort mental trop prolongé, manque du temps nécessaire aux repas, au repos et au sommeil, en un mot le surmenage général, toutes ces choses sont des causes de prostration nerveuse, d'épuisement, d'effrondement des plus robustes constitutions.

Rien de surprenant qu'on vieillisse avant l'âge et qu'on ruine sa santé avant l'âge. Rien de surprenant de voir les hommes manquer leurs entreprises et les femmes contracter de cruelles maladies. Rien de surprenant que le découragement s'empare même des plus forts.

La Nourriture des Nerfs du Dr Chase a remis sur pied plus d'un homme abattu, plus d'une femme épuisée.

Cette Nourriture est différente de toutes les autres médecines employées jusqu'ici. La plupart des remèdes détruisent les nerfs, mais la Dr Chase's Nerve Food en fait de nouveaux. La plupart des remèdes affaiblissent le système, mais la Dr Chase Nerve Food renforcie toute l'organisation.

Si vous lisez les témoignages de guérisons qui apparaissent chaque jour dans les journaux vous aurez une petite idée de ce que ce remède a fait pour l'humanité malade.

Eprouvez ce remède en vous pesant chaque jour pendant la période où vous le prendrez; vous serez vous-mêmes étonnés de ses merveilleux résultats. En donnant au sang une nouvelle richesse il forme de nouveaux tissus nerveux, arrondit tous les os décharnés et guérit tout le système.

Dr Chase Nerve Food, 50 cts la boîte, chez tous les marchands, ou chez Edmanson, Bates & Co., Toronto. 1

Pyny-Balsam guérit toutes les toux. Il calme et guérit promptement et certainement. Les ventes de Pyny-Balsam augmente chaque année. Fabriqué par les propriétaires de Perry Davis Pain-Killer. 4

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la "The Dominion Burglary Guarantee Company Limited," fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte amendant sa charte afin de permettre à la dite compagnie de garantir les titres des immeubles et aussi changeant le nom de la dite Compagnie de "The Dominion Guarantee Company, Limited," et pour autres fins.

Montreal, 20 décembre 1902.

GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & HENEKER,
Solliciteurs des requérants.
7-15

ALERTE

L'enfant tousse... Prenez y garde et donnez lui du BAUME RHUMAL.

PERDU un chien noir à poil ras, le bout des quatre pattes blanches les deux oreilles fendues à peu près du demi-pouce. Une récompense libérale sera donnée à ceux qui en donneront connaissance à M. Sévère Beaulieu, St-Boniface, Man.

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session par la Ontario and Qu'Appelle Land Company, Limited, d'un acte concernant la méthode de distribuer des profits de la compagnie et autorisant le remboursement du capital aux actionnaires.

McCARTHY, OSLER, HOSKIN et HARCOURT
Home Life Building, Toronto,
Procureurs des requérants.

Daté à Toronto ce 2ème jour de décembre 1902. 5-13

NOTICE

Take Notice that an application will be made at the next Session of the Legislature of Manitoba, to incorporate The Greek Catholic Ruthenian Church, in union with Rome, with power to take, hold and dispose of real and personal estate on behalf of the said Church.

Dated this 5th day of January A.D. 1903.

JOS. PH BERNIER,
Solicitor for Applica.
5-12

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du conseil de Ville lundi prochain.

—M. Emmanuel Couture est retenu chez lui depuis quelques jours pour cause de maladie.

—M. Norman Gingras, de Le Roy N. D., est en cette ville depuis quelques jours.

—M. Joseph Trudel, est déménagé sur la rue LaVérandrye, à la résidence de M. Joseph Coutu.

—Mde Joseph Holland est partie vendredi dernier avec ses enfants pour Warroad, Minn.

—L'hon juge Prendergast, du Nord-Ouest, est en visite dans sa famille à Saint-Boniface.

—Mde Coupal, de Qu'Appelle, fille de l'Hon. juge Dubuc, est en visite dans sa famille à Winnipeg.

—Les grands magasins à tentures et à tapis de Banfield, à Winnipeg, ont été détruits par le feu, hier matin.

—Les côtes de la Rivière Rouge sont tellement glissantes que beaucoup de charretiers chaînent leurs sleighs pour descendre sur la glace.

—Notre club local de Hockey a été se mesurer avec le club de Morris jeudi. Il n'a pu remporter la victoire, malgré qu'il ait fait une belle lutte.

—M. et Madame Jean-Baptiste Chamberland, mariés le 10 février à St. François-Xavier, sont en promenade chez Madame Chamberland de cette ville.

—Nous traversons la plus dure saison de l'année ; le froid tient ferme depuis plusieurs jours ; le thermomètre joue entre 20 et 40 audessous de zéro.

—Madame Rodolphe Chevrier de Winnipeg est arrivée la semaine dernière d'un voyage de quelques mois dans la Province de Québec.

—M. L. J. A. Lévêque, est parti aujourd'hui pour Regina où il va remplir les nouvelles fonctions que le gouvernement lui a assignées au Département des Sauvages.

—Les RR. PP. Trappistes ont acheté une grande quantité de sable qu'ils transportent de la cour de M. l'architecte Cusson sur leur domaine à Saint-Norbert.

—Le 24 février courant des amateurs de Winnipeg donneront une soiree dramatique et musicale à Winnipeg dans la salle Alhambra, voir l'annonce dans une autre colonne.

—Melle Anna Kéroack, fille de Mde Vve Kéroack, de cette ville est partie il y a quelques jours pour Portland, Oregon, où elle se fera religieuse de la Congrégation du Précieux Sang.

—Mardi prochain, il y aura une séance musicale, au collège de Saint-Boniface, sous le patronage de Mgr l'Archevêque, au profit de la Cathédrale. Prix d'admission 50 cts. M. XXX sera sur la scène, et nous savons qu'il saura nous intéresser.

—Mercredi soir, le 11 février, les officiers de l'Association des Forestiers Catholiques de Saint-Boniface donnaient une jolie réception à leur chef ranger M. J. E. Cyr, et aux autres membres de l'Association. Inutile de dire qu'on a passé ensemble plusieurs heures agréables.

—Perdue—Samedi dernier depuis la Bank hotel de Winnipeg à Saint Boniface, un paquet de marchandise contenant deux paires d'overhall, un jacket, et un casque. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le rapportera au magasin de MM. Allaire et Bleau.

—Nous sommes heureux d'annoncer que M. Eugène Prieur, de Saint-Boniface, qui avait été retenu à sa résidence depuis plusieurs mois par une maladie grave est maintenant assez bien pour vaquer à ses occupations au Bureau d'Enregistrement, à Winnipeg.

—C'était la Saint-Valentin, samedi. Nous accusons réception de bonnes caricatures où les journalistes étaient très aimablement malmenés. Ce n'est pas nous qui sommes pour la disparition des valentine, car on y lit de trop jolies choses ! Nous avons, nous aussi, fait quelques envois!

—M. Roger Goulet, inspecteur des Ecoles Publiques, et M. Jehan de Froment, Notaire, de N.-D. de Lourdes, sont partis jeudi pour la France ; ces messieurs seront absents pendant 3 mois. Avant son départ M. Goulet a été l'objet d'une jolie démonstration de la part des instituteurs et institutrices qui suivent actuellement les cours de l'Ecole Normale à Saint-Boniface ; au cours de cette démonstration d'adieu on a présenté à M. l'inspecteur une riche valise de voyage.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Canadian Northern Railway Company fera demande au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte autorisant la construction des lignes suivantes de chemin de fer :

(A) Commençant sur la ligne de la Compagnie à ou près de Sperling, dans Manitoba et de là dans une direction sud et est en général et allant à un point à ou près de Morris, de là vers un point de la ligne de la Compagnie entre Ste-Anne et la frontière est de la Province de Manitoba

(B) Commençant à un point sur la ligne de la Manitoba Railway Company à ou près de Hartney, dans Manitoba, et de là allant dans une direction généralement nord [illegible] à un point à ou près de Régina,

(C) Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de Swan River dans Manitoba, et de là le long de la Vallée de la Swan River dans une direction généralement Ouest vers un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à où près de l'endroit où la ligne de compagnie traverse la Rivière Saskatchewan.

(D) Commençant à ou près de Battleford d'un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à l'Ouest de Battleford, et de là dans une direction généralement Ouest vers un point sur la Rivière Brazeau dans le District d'Alberta.

(E) Commençant d'un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à où près d'Edmonton, et de là dans une direction généralement Ouest et sud vers un point à ou près de la Rocky Mountain House dans le District d'Alberta. Cet acte a aussi pour but d'étendre le temps prescrit à la compagnie pour la construction et le parachèvement des lignes de chemin de la Compagnie.

(G) Commençant à un point sur la ligne autorisée du Morden and North Western Railway entre Neepawa et la frontière ouest de Manitoba ; et de là allant dans une direction généralement nord-ouest vers un point sur la ligne autorisée de la compagnie entre Grandview et Battleford

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.

Toronto, Janvier 16 1903.

Province du Manitoba

o o: o:

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX.

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3.00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS PUBLIC,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que "The Marconi Wireless Telegraph Company, Limited," une compagnie constituée par lettres patentes sous l'acte des compagnies de la province d'Ontario, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant les actionnaires actuels et futurs de ladite compagnie et toutes autres personnes qui pourraient à l'avenir devenir actionnaires de la compagnie à être constituée par ledit acte, et les constituant en un corps politique et incorporé sous le nom corporatif de "The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited," avec tous les droits, pouvoirs et privilèges qui ont déjà été octroyés par lesdites lettres patentes d'Ontario, ainsi émises, et par la loi relative aux corporations, et avec pouvoirs additionnels de transiger et faire des affaires télégraphiques au moyen de télégraphie sans fil ou autre télégraphie et d'établir, construire, maintenir et tenir en opération telle ligne ou lignes, ou réseau de télégraphe magnétique, électrique ou autre télégraphe ou communication télégraphique qui peuvent être nécessaires, accessoires ou avantageux à iceux ou à la collection, transmission ou livraison de tels messages, en tout ou en partie, et à exercer et posséder tels pouvoirs en aucune partie du Dominion du Canada, ou place dans sa juridiction, ou entre aucun point ou points là, et aucune île, province, pays ou place sur le continent d'Amérique ou près d'icelui, ou dans les îles Britanniques, ou le continent d'Europe, ou l'Océan Atlantique, ou dans aucune île ou place située dans l'Océan Pacifique ou ailleurs, à, de ou avec lesquels des communications ou raccordements télégraphiques pourront être établis du Dominion du Canada ; et sous ces rapports, d'exercer tels autres pouvoirs généraux qui seraient nécessaires à l'établissement convenable ou à l'exploitation de telle entreprise.

Avec pouvoir d'acquérir, tenir, posséder, grever, hypothéquer telle propriété immobilière et propriété personnelle à telles places dans le Dominion du Canada, et en disposer tel qu'il peut être nécessaire pour l'entreprise de la compagnie, et de construire sur ladite propriété et de l'améliorer, y compris le droit d'entrer sur tels terrains, terrains riverains ou autres places quelconques, et de les arpenter, et par des procédés judiciaires, en prendre telle partie qui serait nécessaire aux besoins ici mentionnés, ou y ayant rapport, et de construire, poser ou établir telles lignes télégraphiques ou autres, fils ou câbles sur ou par dessus ou sous tels terrains, cours d'eau ou autres eaux, dans le Dominion du Canada ou contigu à icelui, soit pour ses propres besoins ou pour raccordement avec les lignes ou autres facilités ou moyens de communication d'aucune autre compagnie ou personne engagés dans la transmission de messages par quelque moyen que ce soit.

D'entrer en marchés et de faire des contrats avec aucune cité, ville, village ou municipalité dans le Dominion du Canada, ou avec les gouvernement fédéral ou provinciaux pour établir telles lignes ou réseaux de communication soit en tout ou en partie, ériger des stations, bâtisses, poteaux, ou communication de quelque sorte, nature ou description que ce soit, nécessaires ou utiles y ayant rapport, et de s'en servir et les tenir en opération sur n'importe quelle rue, place ou autre propriété publique, dans les limites de n'importe quelle municipalité ou dans les limites de n'importe quelle propriété appartenant à la Couronne.

D'acquérir, posséder et garder des inventions, brevets, droits de brevets, concessions, licences, et d'en vendre, céder ou accorder des droits, licences, concessions ou privilèges.

D'acheter ou autrement acquérir, posséder, garder, vendre, céder, transférer des parts du capital-actions et obligations ou autres preuves de redevances, de compagnies, et d'exercer tous les privilèges de propriétaire, y compris le vote sur le capital ainsi possédé.

D'acheter, louer, ou autrement acquérir, la ligne ou les lignes de n'importe quelle compagnie de télégraphe, téléphone ou câble, constituée au Canada ou ailleurs ; de prêter de l'argent pour aider telle compagnie à agrandir ou étendre ses propriétés, facilités ou raccordements, de coopérer avec, ou faire des raccordements avec telle compagnie ou compagnies, ou entreprendre l'exploitation de leurs propriétés, en tout ou en partie, et généralement, de faire tout pour promouvoir la conduite et l'extension de ses affaires, de transmettre des renseignements et messages publics et particuliers, ou la collection ou livraison d'iceux.

D'emprunter de l'argent et d'émettre des obligations, billets promissoires ou autres reconnaissances de dettes et de les garantir par la propriété immobilière ou personnelle appartenant à la compagnie, de faire et exécuter, garantir, indemniser, et autres obligations ou assurances en rapport avec, ou découlant de, l'exercice de ses pouvoirs et de la transaction de ses affaires.

D'entreprendre la transmission de messages, communications ou renseignements pour le public ou autres, avec qui elle pourra entrer en contrat, et de percevoir paiement pour ce service.

De confirmer et légaliser les cinq millions de dollars payés au capital déjà formé et émis par ladite compagnie constituée par lesdites lettres patentes d'Ontario et déclarer que ledit capital ne sera pas imposable pour appels.

GREENSHIELDS, GREENSHIELDS,
MENEKER & MITCHELL,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Montréal, le 23 janvier 1903.

NOTICE

Take Notice that application will be made at the next session of the Legislature of Manitoba to incorporate "Les Chanoinesses Regulieres des Cinq Plaies," the object of which incorporation shall be the carrying on of charitable works, comprising the exposition of the Holy Sacrament, teaching of catechism, missions and congregations for ladies, orphanage, schools, boarding-schools, working-places, housekeeping-schools, agricultural orphanage, industrial schools, deaf and dumb institutions, hospitals, asylums, homes for incurables, dispensatories, boarding houses for lame and aged ladies, also boarding houses for ladies.

Dated this 7th day of January A.D. 1903.

JOSEPH BERNIER,
Applicants Solicitor

NOTICE

Notice is hereby given that an application will be made at the next session of the Legislative assembly of Manitoba for an act to amend chapter 23 of 38 Victoria, to bring the Greek Catholic Ruthenian Parishes and missions in union with Rome under the operation of said Act.

JOSEPH BERNIER,
Solicitor for applicants.

COMMUNICATIONS

(Suite de la 1ère page)

danger par ses ennemis, elle les délivrera certainement à l'heure de la divine Providence. Oui, mes frères, le peuple Français, qui a été ainsi trompé est toujours sous la protection de Marie, par elle ce peuple a été conservé bon et pieux. Ici, mes frères, je ne souffrirai pas qu'on vienne me dire comme l'a fait un Français de Laurier, que je pourrais nommer et qui m'a dit, (ce ne sont pas nos gouvernants qui sont corrompus) mais bien le peuple; car qui a élu ces hommes si ce n'est le peuple. Donc il est corrompu. Non mes frères, le peuple français n'est pas corrompu et la preuve la voici. Je trouve la France dans tout le bien qui se fait en France et en dehors par son entremise. Je la trouve encore dans le fait suivant: Trouvez-moi un homme foncièrement religieux et courageux. Placez-le à la tête de l'armée Française et du peuple qui, prétend-on malgré tout le contraire, soutiennent le gouvernement actuel, et vous verrez qu'il en sera bientôt fait de ces despotes mangeurs de religieux et de religieuses."

Telles sont les paroles prononcées par le prêtre. Que les honnêtes gens de la contrée les jugent. Peut-on trouver des sentiments plus élogieux et plus élevés à l'égard de la France et des Français. Je ne dois pas dissimuler ma surprise ni mon chagrin en constatant à quel degré peuvent descendre les insulteurs de la vérité! Je dis en moi même: ces gens peuvent-ils être Français. Ma conscience me répond: ils sont peut-être nés en France comme les chiens qui ne sont pas Français pour cela, mais à coup sûr ils ne possèdent aucuns de sentiments qui font l'orgueil et la force de la nation Française. Tant qu'aux palinodies mensongères du 17ième paragraphe, on cherche à faire croire au monde que l'on ne met pas les pieds à l'Eglise parce que le prêtre insulte. Je viens de vous démontrer plus que suffisament la fausseté de cette invention en vous citant les paroles que le prêtre a prononcées. Le vrai motif qui les éloigne de l'Eglise, ce n'est certainement pas leur piété, encore moins le patriotisme qu'ils ne connaissent pas, sans quoi ils n'écriraient pas comme ils le font en dénaturant complètement la vérité. Ils ne mettent pas les pieds à l'Eglise parce qu'ils veulent s'affranchir du devoir qui incombe à tout bon catholique (payer la dime). Ils n'ont pas le courage de le dire hautement et ils inventent un alibi croyant tromper les gens. On ne saurait être plus lâche.

J'en ai connu beaucoup de ces lapins là, publiant bien haut et partout leurs sentiments patriotiques envers la mère Patrie; mais ils se sauvent loin d'elle quand il s'agit de la servir et de faire respecter son drapeau. Ils sont bons à aboyer après les prêtres, se tenant toujours à mille lieues du boulet le plus près et à deux pas du chapon le plus gras.

Dans ma jeunesse, à mes moments perdus, il me plaisait beaucoup d'aller me promener aux champs Elysées au coin sud-est où un petit théâtre enfantin se trouvait installé. J'aimais à voir ces petites têtes blondes et brunes pouffant de rire, quand des marionnettes de 20 pouces de long apparaissaient sur un petit théâtre de deux pieds et demi de surface. Ces marionnettes étaient manœuvrées adroitement par un nommé Grégoire Guignole. Depuis plus de 80 ans ce petit théâtre porte le même nom.

Etant rentré chez moi ces jours derniers, je me délassais à lire l'*Echo de Manitoba*. Mes yeux tombent sur un article "communication." Je lis machinalement l'article, que je trouve bête, décousu, contradictoire, sans date, sans nom de pays, sans signature; deux lettres G. G. au bas de ce chef d'œuvre. Je me croyais revenu au temps de ma jeunesse et je pensais tout à coup en voyant G. G., que Grégoire Guignole avait pu lui aussi émigrer en Canada. Un peu intrigué, je vais aux informations et suis surpris d'apprendre que cet article a trait à notre place, et que McCreary, théâtre plus grand que celui de Paris, est l'endroit choisi pour amuser les badauds et enfants comme au Grégoire Guignole des champs Elysées. Là, de temps à autres on faisait apparaître, mais pour rire, la soutane d'un prêtre. Ici, pour tout de bon et au sérieux, on fait intervenir un prêtre et un personnage plus haut placé. On les charge de mensonges et on les accable de reproches immérités.

N'est-il pas du devoir des honnêtes gens de la contrée d'administrer une volée de bois vert à ces menteurs pour leur aplomb en invention? Si on les laisse faire, le mois prochain, ils viendront nous dire que les prêtres assassinent les gens et coupent la bourse des voyageurs...etc. Ne trouvez vous pas qu'il soit nécessaire d'arrêter ces détrousseurs de la vérité dans leur ignoble besogne?

L'auteur de l'article "Communication" dit qu'il ne veut pas reproduire les paroles du prêtre. Il a de bonnes raisons pour cela. Il n'était pas là pour les entendre. Il n'en peut reproduire un traître mot. Il s'est donc fait l'instrument inconscient d'une basse calomnie. Quel joli patriote; quel brave Français!!!

Il dit encore: le prêtre n'a rien dit de nouveau. En effet depuis que l'Eglise existe. Elle a toujours eu des ennemis. Il y a toujours eu des mangeurs de prêtre et il y en aura toujours. Pour eux, semble-t-il, ce qui n'est pas nouveau, n'est plus vérité.

Que l'écrivain de la communication se rassure, il doit dans sa cuisine mensongère avoir un trop triste goût pour qu'on soit tenté d'y goûter et de manger du Français de son calibre.

Sur ce, Grégoire Guignole, je te salue.

ERNEST BEASSE,
Médecin Français.

Voici la lettre par laquelle le rédacteur de *l'Echo* a refusé de publier intégralement l'article qu'on vient de lire.

Winnipeg, le 28 janvier 1903

Monsieur E. Béasse, Laurier.

Monsieur,

J'ai reçu ce matin votre lettre et la communication qui y était jointe.

Je ne puis à mon grand regret publier intégralement cette communication vu le caractère des allusions et appréciations blessantes qu'elle contient à l'égard de l'auteur de la communication du 8 Janvier.

Comprenez bien que je n'infirme nullement le bien fondé de vos opinions personnelles, je n'ai aucun doute, puisque vous l'affirmez que les paroles incriminées, ont été mal interprétées par l'auteur de la communication du 8.

Mais je vous prie de remarquer que les termes même de cette communication étaient extrêmement polis; que si l'interprétation donnée au sermon était fausse, cette interprétation ne comportait aucune personnalité blessante aucune insulte personnelle.

En somme il n'y avait là qu'une expression d'opinion, fausse peut-être, je vous l'accorde, mais couchée en termes absolument décents.

Nous avons le double devoir, en donnant accueil dans notre journal à ces communications, de laisser toute liberté d'opinion à nos correspondants, seuls responsables de ces opinions, et en même temps de bannir toute polémique d'un caractère personnel et blessant.

Nous poussons si loin ces règles de conduite que c'est nous-même qui, dans la polémique incriminée, avons, de parti-pris, retranché le nom de M. le curé Rousseau, aussi bien que les noms de Laurier et de McCreary en vue d'éviter toute personnalité blessante.

En ce qui concerne votre communication je n'en ai retenu pour publication que la partie relative aux paroles mêmes prononcées par M. le curé.

Cela seul constitue un démenti et une rectification de nature à donner satisfaction à votre désir de confondre l'erreur commise, sans qu'il soit besoin d'y ajouter les commentaires extrêmement blessants que dans le feu de votre indignation vous avez laissé échapper.

Si cette publication qui paraitra dans le numéro de jeudi prochain vous semble insuffisante, je n'ai aucune objection à publier toute communication subséquente, pourvuque le ton en soit décent.

Réfléchissez d'ailleurs qu'il vaut mieux chercher la conversion que la mort du pécheur, et par une polémique aussi blessante que celle d'aujourd'hui, vous n'obtiendrez d'autre résultat que de créer des animosités fort regrettables.

Veuillez me croire, Monsieur votre tout dévoué.

H. d'HELLENCOURT.

Laurier 30 janvier 1903.

Monsieur d'Hellencourt.

Je regrette votre détermination de ne pas publier la réponse à votre communication du 8 janvier 1903 qui n'est autre chose qu'un veritable Libelle. Vous avez publié avec un surcroit de complaisance. Vous avez même prêté un pinceau bienveillant, si ce n'est plus, en apportant des changements, qui contrairement à votre dire, ne font que rendre l'article plus odieux, car l'honnête homme n'a pas à employer le masque, il n'a qu'à respecter la vérité. Ici on ne peut donner un croc-en-jambe à la question en invoquant la liberté d'interprétation.

La communication du 8 janvier, que vous avez reproduite, n'est qu'un mensonge monté de toutes pièces, avec intentions hostiles à un prêtre et à Monseigneur L'Archevêque de St. Boniface.

Voudriez-vous s'il vous plait me dire comment cela peut s'appeler en bon Français,...ça me ferait plaisir.

Je n'ai nullement à tenir compte des termes absolument décents de l'article que je réfute pour deux motifs:

1o Parceque en lui même le mensonge est facile à démontrer et prouver, et si le style de ce mensonge est décent, le fond et l'intention en sont indécents, et forgés de toutes pièces par son auteur.

2o Parceque l'article que vous trouvez absolument décent (affaire de goût et d'instruction première peut-être) n'émane que d'un compère complaisant qui a prêté sa plume pour faire un tour à son curé, chose assez commune de nos jours.

Les individus qui ont forgé le mensonge et suggéré l'article si bien de votre goût, sont des êtres connus, n'ayant pas plus d'education que d'instruction, ne possédant pas plus d'honneur national que de bonnes intention.

Je me suis trouvé en présence de deux faits liés ensemble, un article très décemment écrit, et un mensonge très indécemment inventé. Je néglige l'écrit, et j'attaque le mensonge comme il le mérite, fustigeant par des termes à la hauteur de ceux qui ont à porter la responsabilité d'un libelle, et que je vous prie de nommer plus haut, de leur véritable nom.

Quand un voyou vous arrête dans la rue pour vous insulter et vous salir, Monsieur d'Hellencourt, je pense bien que vous ne prenez pas la peine de tirer vos gants de votre poche pour lui répondre.

J'ai employé les seuls termes qu'il convient d'employer avec des gens qui ne respectent rien.

Un gendarme qui arrête un voleur en flagrant délit, ne lui dit pas: Mon bien cher, permets moi, donne moi le temps de mettre mes gants pour t'arrêter, à ce compte les voleurs échapperaient souvent et vous seriez le premier à le dénoncer à qui de droit pour le faire destituer et remplacer.

J'admire votre excuse pour le mensonge quand vous dites: il n'y a là peut-être qu'une expression d'opinion.

Le voleur peut en dire autant quand le gendarme le prend en train de fouiller la poche de son voisin; il exprime l'opinion que cet argent sera mieux dans sa poche que dans celle du volé.

Dans qu'elle phrase voyez-vous que je sois personnel? je serais heureux de la connaître. Vous regardez comme un devoir de donner accueil dans votre journal à des articles comme ceux-là, je le comprends et l'approuve, mais quand un article sort d'une polémique ordinaire pour attaquer une personne, prêtre ou Archevêque, vous devez au moins la publier sous reserve, et surtout ne pas chercher à l'embellir ou l'adoucir, comme vous m'avouez l'avoir fait dans votre lettre du 29 janvier passé. En faisant cela, vous semblez mettre la main à une odieuse besogne, et pourtant je n'y crois pas.

Mais, je dis que si vous vous faites un devoir de publier une attaque, même mensongère, c'est bien plus un devoir de publier une défense qui met complètement en évidence les intentions malveillantes et indélicates.

Contre la malveillance et l'indélicatesse il n'y a pas de gants à mettre.

On ne saurait admettre qu'il y a eu erreur commise, quand il est prouvé qu'il y a eu action coupable avec préméditation.

Votre dernière réflexion, qu'il vaut mieux chercher la conversion que la mort du pécheur, je l'admets; je prie pour eux comme pour les autres; et en même temps sans les condamner à mort, c'est mon devoir de faire ce que je peux pour les confondre.

Si je ne savais pas être décent, ou si j'avais oublié de l'être, je pourrais vous le reprocher, car dans votre journal du 26 décembre dernier, vous repondez à un confrère journaliste, que je ne suis pourtant pas charger defendre, en le traitant de "bête puante," certes vous aviez oublié vos gants ce jour là!

Mais Monsieur d'Hellencourt je sais être décent, et je tiens à vous le prouver: c'est en interdisant l'entrée de ma maison à votre journal et en vous ordonnant de ne plus me s'adresser.

Veuillez agréer mes salutations empressés.

ERNEST BEASSE.